



Département de l'Oise
Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2025-24

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2025

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 16
Représentés : 02 Voix délibératives totales : 18

OBJET : Demande de subvention pour la rénovation de l'église

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à dix-huit heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Adjoint au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, Mme Karen DYS, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS

M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH.

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN.

M. Jérôme GRUAIST.

Mme Ingrid LACAU.

Mme Delphine MALLARD.

EXCUSÉES AVEC POUVOIR :

Mme Véronique FAY donne pouvoir à M. Didier THIBERGE.

Mme Isabelle MANIETTE donne pouvoir à Mme Nadia PIAI.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Générales ;

Vu le rapport de présentation détaillé concernant la restauration de la tourelle d'escalier et des couvertures de la nef et des bas-côtés de mai 2024 ;

Vu l'arrêté de la Région Hauts-de-France, autorisant ces travaux, portant sur un immeuble classé au titre des monuments historiques ;

Considérant la nécessité de réaliser une première phase de travaux urgents portant sur les charpentes et couvertures de la nef et de ses bas-côtés ainsi que la toiture en pierre de la tourelle d'escalier Sud.

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article 1 : Accepte l'estimation financière proposée par Mme Delphine Giral, architecte du patrimoine à hauteur de 1 134 225 euros TTC ;

Article 2 : Sollicite une subvention au taux maximum pour ces opérations auprès de nos partenaires institutionnels : l'Etat pour la DETR, la FNADT, le DSIL, le FIPDR et le Fonds Vert, le Conseil départemental, le Clermontois et la Région.

Article 3 : Prend l'engagement de réaliser cette opération si les subventions sont accordées.

Article 4 : Autorise monsieur le Maire à signer tous documents qui se réfèrent à ces demandes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée

Bury, le 1^{er} juillet 2025

Le Maire,

David BELVAL

